



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE

## Réunion du Conseil Municipal

Du Mercredi 6 Décembre 2023

### PROCÈS - VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURLON-SUR-YONNE, légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

Date de convocation : 02 Décembre 2023

**Présent s :** MMS RANGDET Ch., DESVIGNES L. SORIA A., DESMOLIN J.L., RANGDET E., POINT A., JOB A.

Représentés : Mme B AKOWSKI M. par Mme RANGDET Ch.

Absent : Mme VERGER Ch.

**Absents excusés :** M. BERMUDEZ J., Mme COOREMAN S., M. FONTENELLE S., M. BEYRAND Th.,  
Mme MAGUIN S.

Nombre de conseillers :	En exercice :	14
	Présents :	7
	Ayants pris part aux délibérations :	8

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023, conformément à l'article L 2121 – 17, délibérera quel que soit le nombre de présents.

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. DESMOLIN Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 10 Novembre 2023 :** L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 10 Novembre 2023. Celui-ci est donc approuvé.

**Adoption du procès-verbal du 01 Décembre 2023 (quorum non atteint) :** L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 01 Décembre 2023. Celui-ci est donc approuvé.

**Demande de rajout à l'ordre du jour accepté :**

- le transfert de l'emprunt à la SMAEP

**1/ TRANSFERT DE L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 150 000 E EAU/ASSAINISSEMENT A LA SMAEP**

L'emprunt de 150 000 € est à rembourser sur 12 ans avec un taux d'intérêt à 1.29%, la première échéance était le 01/12/2022.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de transférer l'emprunt contracté pour les réseaux d'eau et d'assainissement à la SMAEP à partir du 01/01/2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Mme le Maire à signer tous documents concernant ce transfert.

## **2/ DECISION ETUDE BAC**

Le financement de l'étude BAC sera pris en charge par la SMAEP.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour l'étude BAC pour un montant de :

- ICEA INGENIERIE ET CONSEIL : 59 744.50 € TTC
- SCIENCES ENVIRONNEMENT : 57 430.80 € TTC
- BIOS : 95 089.44 € TTC
- ANTEA : 92 400.00 € TTC
- SAILLE Christophe : 66 128.00 € TTC

Elle précise que la proposition de la commission d'appel d'offre repose sur l'ensemble de la prestation.

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le choix de l'entreprise SCIENCES ENVIRONNEMENT pour le montant de 57 430.80 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **3/ CONVENTION Mr NICOLINI MOIS DECEMBRE**

Madame le Maire informe l'intervention d'un agent comptable dans le cadre de l'exercice comptable de la Mairie de Courlon-sur-Yonne du 07/12/2023 au 14/12/2023.

La durée de la mission est estimée à 14 heures.

Le coût de la prestation s'élève à 490, 00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce document.

## **4/ ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le tuilage du poste de l'agent qui tient l'agence postale.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 21 Novembre 2023 un emploi non permanent sur le grade de dont la durée hebdomadaire de service est de 3 heures (18/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois (*maximale de 12 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité de suite à la démission de l'agent qui tient l'agence postale de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon pour effectuer les missions de l'agent qui tient l'agence postale suite à l'accroissement temporaire d'activité

d'une durée hebdomadaire de travail égale à 3 heures (18/35<sup>ème</sup>), à compter du 21 Novembre 2023 pour une durée maximale de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

## **5/ DECISION MODIFICATIVE N°2 / COMMUNE**

Une décision modificative est nécessaire pour faire quelques réajustements de compte dans le budget.

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements	5 100,00
21312 (21) : Bâtiments scolaires	5 000,00
2138 (21) : Autres constructions	3 000,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-13 100,00
	0,00
<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant
60624 (011) : Produits de traitement	50,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221 (011) : Bâtiments publics	- 21 950,00
615231 (011) : Voiries	20 000,00
617 (011) : Etudes et recherches	500,00
63512 (011) : Taxes foncières	400,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	-2 200,00
6417 (012) : Rémunérations des apprentis	2 000,00
6458 (012) : Cotisations aux organismes	200,00
	0,00

## **6/ DECISION MODIFICATIVE N°2 / EAU ET ASSAINISSEMENT**

Une décision modificative est nécessaire pour faire quelques réajustements de compte dans le budget.

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	-1 100,00
2033 (20) : Frais d'insertion	1 100,00
	0,00
<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	5 500,00
61558 (011) : Autres biens mobiliers	800,00
6156 (011) : Maintenance	900,00
6161 (011) : Multirisques	80,00
6354 (011) : Droits d'enregistrement	320,00
658 (65) : Charges diverses de gestion courante	-8 100,00
66112 (66) : ICNE de l'exercice N	500,00
	0,00

## **7/ DEVIS ROUGEOT BOUCHE INCENDIE**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a demandé des devis pour la création d'une borne à incendie pour être aux normes suite à la création du lotissement les Vioules. Madame le Maire a retenu le devis de l'entreprise ROUGEOT pour un montant de 22 860 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

## **8/ DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE RUE CLOS BERNAUD**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a demandé des devis pour refaire la voirie de la rue du Clos Bernaud. Le devis de l'entreprise ROUGEOT pour un montant de 29 340 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

## 9 / INFORMATIONS DU MAIRE

### A/ VENTE CAMION POMPIER

Mme le Maire informe de la vente du camion de pompier à la commune de Michery.

### B/ PROPOSITION DU SDEY

Mme le Maire informe de la proposition du SDEY d'enfouir les lignes téléphoniques en même temps que les lignes électriques ainsi que de la mise en place d'un pylône rue Croix St Hubert. Le coût de l'opération est estimé entre 3 000 et 7 000 euros.

### C/ MODIFICATION DOSSIER SUBVENTION

Mme le Maire informe d'une modification sur le dossier de demande de subvention pour le terrain de sport concernant les pourcentages de demande d'aide aux organismes sollicités.

### D/ LIGNES DIRECTRICES

Mme le Maire étudie le dossier des lignes directrices de gestion pour le personnel.

### E/ TRAVAUX

Mme le Maire informe que :

- le chantier rue du Tertre est fini
- le chantier du lotissement des Vioules est également terminé, il ne reste plus que l'enrobé à faire dès que les conditions météo le permettront.

### F/ RECRUTEMENT VOLONTAIRES POUR LE CPI

La campagne de recrutement de pompiers volontaires a abouti à un retrait de six dossiers pour l'inscription au CPI de Coulon sur Yonne.

### G/ RAPPELS

Mme le Maire rappelle :

La distribution des colis aux personnes de plus de 75 ans le samedi 9 décembre 2023.

La date des vœux du Maire et du Conseil Municipal le samedi 13 janvier à 18 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures et 45 minutes.  
Fait à Coulon-Sur-Yonne, le 07 Décembre 2023

Mme le Maire,  
Christina RANGDET

Le Secrétaire de séance,  
Jean Luc DESMOLIN

